

Compte rendu

4ème Comité d'orientation

Tenu à la Tour du Valat, Arles, le 20 novembre 2014



Programme de la journée :

- * **9h30-10h00:** Introduction du Comor - Laurent Neyer (directeur adjoint DREAL PACA) et Jean Jalbert (directeur général Tour du Valat)
- * **10h00-11h: Présentations**
 - * Le cadre national d'action du Pôle lagunes (Ghislaine Ferrere, MEDDE)
 - * La stratégie du Pôle lagunes et ses actions au regard des Comor précédents (équipe Pôle lagunes)
- * **11h15-15h00:** 3 Ateliers : 1/ Plateforme Recherche-Gestion, 2/ Aménagement du territoire, 3/Sensibilisation des élus et décideurs
- * **15h00-16h30 :** Synthèse des ateliers par les rapporteurs et propositions d'axes de travail pour 2015/2016

Annexes :

Annexe 1 – liste des participants et excusés

Annexe 2 – synthèse des actions du Pôle lagunes 2013/2014

Annexe 3 – termes de référence du Comor 2014

www.pole-lagunes.org

Introduction de la journée :

Laurent Neyer, directeur régional adjoint à la DREAL PACA représente la présidente du Comité d'orientation (Anne-France Didier, directrice DREAL PACA). Il remercie les organisateurs, les participants (cf. [annexe 1](#)) venus à nouveau échanger collectivement pour réfléchir ensemble aux moyens à déployer pour faire avancer la cause de la préservation et valorisation des milieux humides et lagunaires en particulier.



Après avoir rappelé les thématiques des 5 Pôles-relais zones humides français, Laurent Neyer souligne la spécificité du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, son caractère interrégional sur les 3 régions méditerranéennes françaises, avec un ancrage territorial fort grâce aux 3 structures relais en régions pour créer des liens privilégiés, au plus près du terrain.

Ce 4^{ème} Comité d'orientation, réunit une fois tous les 2 ans les acteurs des lagunes, institutionnels, gestionnaires, scientifiques (cf. [annexe 3](#)) pour faire le point des recommandations des comités précédents et pour échanger librement et produire des recommandations pour de futures actions du Pôle lagunes. Le Comité de pilotage, composé des financeurs principaux et des 3 structures porteuses, se réunit quant à lui plusieurs fois par an et définit les actions de manière plus opérationnelle.

Depuis 2014, les Pôles-relais ZH bénéficient d'une charte de reconnaissance de leur action de diffusion et d'échange de connaissances, co-signée par le ministère en charge de l'écologie, l'Onema et les structures porteuses des Pôles-relais. Ce label, attribué par l'Etat pour une durée de 3 ans renouvelable reconnaît l'importance de ces dispositifs dans le cadre du nouveau plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018.

Etant donné les fortes pressions sur nos territoires littoraux et les nombreuses fonctionnalités des zones humides littorales, il est toujours plus nécessaire de promouvoir, animer, sensibiliser et monter des projets en faveur de ces milieux, à la fois en direction des scientifiques, gestionnaires, institutionnels, grand public, etc. Les Pôles-relais concourent à la fois aux politiques de l'eau et de la protection de la nature du ministère en charge de l'écologie.

Jean Jalbert, directeur général de la Tour du Valat, rappelle en préambule que les zones humides, écosystèmes précieux qui représentent seulement 6% de la surface des écosystèmes terrestres fournissent plus du quart de la productivité primaire et près de la moitié des services écosystémiques qui ont été évalués. Cet écosystème pourtant essentiel à la subsistance de l'humanité continue d'être fragilisé, dégradé (67% en France auraient disparu). Il est donc indispensable de poursuivre l'action au niveau local, pour être plus efficace dans leur préservation.

Les Pôles-relais ZH, dispositifs souhaités par le 1^{er} Plan national d'action en faveur des zones humides de 1995, au service des acteurs de terrain sont aujourd'hui reconnus par cette charte, au service de la politique nationale en la matière.

Le Pôle lagunes est un dispositif d'interface, souple, qui a vocation à créer des passerelles entre acteurs, au plus près du terrain, grâce à l'ancrage territoriale de ses structures animatrices en région : CEN L-R, Tour du Valat et Office de l'environnement de la Corse.

Le dernier Comor il y a 2 ans a largement alimenté le programme d'action du Pôle lagunes (cf. synthèse des actions 2013/2014 en [annexe 2](#)). Cette journée devrait permettre de poursuivre ce

travail d'orientation, pour que le Pôle lagunes soit toujours plus efficace et pertinent, à la fois dans son travail de relais auprès des divers acteurs locaux et entre le niveau local et le national.

Pour finir, Jean Jalbert remercie de sa présence Ghislaine Ferrere qui remplace Emmanuel Thiry au pilotage du plan d'action national milieux humides au MEDDE, ainsi que l'ensemble des membres du Comité de pilotage du Pôle lagunes - Onema, Agence de l'eau RMC, les DREAL et les 3 régions – qui permettent à ce dispositif de bénéficier d'une gouvernance efficace et constructive pour construire un programme d'action pertinent.

Présentations :

- * **Le cadre national d'action du Pôle lagunes au sein du réseau des Pôles-relais Zones Humides : bilan du 2nd plan national d'action, 3^{ème} plan national milieux humides, stratégie CESP (Ghislaine Ferrere, MEDDE)**

Cf. diaporama :

www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2014/PNMH_Comor_20112014.pdf



Ghislaine Ferrere, chargée de mission ZH au MEDDE DGALN/DEB/Bureau des milieux aquatiques, présente le cadre national dans lequel l'action du Pôle lagunes s'inscrit.

L'évaluation du 2nd plan national d'action a montré le bilan très positif joué par les Pôles-relais, souligné par l'ensemble des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques. En effet, ces dispositifs mis en place en 2001, aujourd'hui coordonnés par l'Onema, ont montré une force d'intervention et d'impulsion en complément des compétences de l'Etat et des opérateurs Agence de l'eau et ONEMA, dans leurs domaines d'intervention (formation, liaison avec les élus et leurs services, connaissance et diffusion de la connaissance) et permettent de renforcer les passerelles parfois fragiles entre le local et le national.

La mise en place d'une charte de reconnaissance des Pôles-relais début 2014, co-signée par l'Etat, l'Onema et les structures porteuses, pour une durée de 3 ans renouvelable, traduit cette demande de pérennisation des Pôles-relais. Ceci a ainsi permis de réaffirmer leur place privilégiée au sein du paysage institutionnel, au sein du 3^{ème} plan national d'action milieux humides 2014-2018, notamment au sein de l'axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent.

L'action des Pôles-relais s'inscrit également dans le cadre d'un dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) lié à la convention de RAMSAR sur les ZH pour 2012 à 2014, qui sera refondé en 2015.

- * **La stratégie du Pôle lagunes et ses actions au regard des Comor précédents (équipe Pôle lagunes : Tour du Valat, CEN L-R, OEC)**

Cf. diaporama :

www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2014/PRLM_Comor_20112014.pdf

Virginie Mauclert, coordinatrice du programme, présente l'équipe du Pôle lagunes composée de 5 personnes réparties dans les 3 structures, représentant 3,5 ETP.

Le budget 2014 est comparable au budget présenté en 2012 (360 k€) et réunit 13 financeurs : Onema et Agence de l'eau RMC pour environ la moitié du budget, les 3 structures du Pôle lagunes (un quart du budget), les DREAL PACA et Corse (10%), les collectivités territoriales

(régions PACA, CG 13 et 34 pour environ 10%), des fonds européens FEDER (12%), des mécénats privés (ACCOR et EDF pour environ 1%). A compter de 2015, en accord avec la charte de reconnaissance des Pôles-relais, la DREAL PACA centralisera le financement Etat qui sera réparti dans les 3 régions par le biais du COPIL.

Le schéma de fonctionnement du Pôle lagunes est ensuite exposé, reprenant la gouvernance du dispositif et ses atouts : thématique, transversal et interrégional, ancré dans les territoires, rôle de passerelle et facilitateur, sa réactivité. La stratégie du Pôle lagunes est exposée schématiquement pour les 3 grands axes d'action, rappelant l'hypothèse principale: informer les divers acteurs, échanger sur les bonnes pratiques de gestion/restauration, sensibiliser les acteurs clefs, ces diverses actions permettent une meilleure reconnaissance des milieux lagunaires, de meilleures pratiques de gestion sur le terrain pour, *in fine*, participer à l'amélioration de la situation des lagunes méditerranéennes.

L'équipe du Pôle lagunes (Nathalie Chokier, Nathalie Barré, Sonia Bertrand, Gwenaëlle Baldovini) poursuit la présentation en détaillant pour chacun des 3 grands axes de travail, les actions du Pôle lagunes 2013/2014 au regard des Comor précédents.

Enfin, il est rappelé que les lagunes méditerranéennes continuent de subir des pressions importantes, il est donc indispensable de poursuivre les efforts engagés, et de bâtir un programme d'action du Pôle lagunes toujours plus efficace, en lien avec les besoins des acteurs concernés.

Recommandations du Comor pour les 3 thèmes :

1/ Plateforme Recherche-Gestion

Quels formes et contenus donner à cette action du Pôle lagunes qui réunit scientifiques et gestionnaires, pour favoriser le transfert de connaissances et le montage de projets collaboratifs ?

Lors de cet atelier, le document de cadrage de la plateforme RG réalisé en 2014 par le Pôle lagunes a été brièvement présenté pour introduire la discussion avec les participants. Plusieurs thématiques et outils à développer dans le cadre de cette plateforme ont alors été mis en lumière :

* THEMES A ABORDER :

* Sciences humaines :

- Pour les recherches scientifiques : Mise en pratique des sciences humaines pouvant apporter plus de concertation, d'échanges sur des territoires et thématiques donnés.
- Pour faciliter les échanges entre acteurs de culture différentes : l'apport des sciences humaines est essentiel pour avoir un regard extérieur, notamment sur l'analyse des réseaux d'acteurs différents, et permettent à ceux-ci de mieux travailler en partenaires d'un projet.

* Modélisation des milieux :

- en veillant à garder une simplicité des outils développés par les chercheurs, afin de les rendre utilisables par une majorité de gestionnaires, à moindre frais.

* Restauration et suivis

* Qualité de l'eau et eutrophisation

* OUTILS A DEVELOPPER :

- * Rendre plus accessible les possibilités de fonds qui sont tournés vers une application sur site :

- Rappel des outils de transfert déjà développés à l'échelle nationale : extraction CARTEAU/FRB.../site web Conservation evidence.com.
 - Faire une présentation de projets et d'appels à projets européens, rendre l'information plus accessible aux gestionnaires qui n'y ont pas toujours accès.
- * **Aider les gestionnaires à bâtir un argumentaire sur leur intérêt à participer à un projet de recherche**
- Adapter le langage du gestionnaire au scientifique et réciproquement
- * **Mutualisation et capitalisation entre les Pôles-relais Zones Humides (PRZH) et le Cépralmar :**
- s'appuyer sur les PRZH et les travaux rendus des différents réseaux de suivi pour connaître les besoins des gestionnaires.
- * **Créer plus d'instances de rencontres et attirer différents acteurs de la recherche. Plusieurs formats peuvent être proposés :**
- Journée d'échange thématique
 - Café des sciences R/D et gestionnaires impliquant de réunir un nombre plus restreint de gestionnaires de sites et de scientifiques =>travailler plutôt sur une entité territoriale, pour présenter les sujets et leurs questionnements en tant que gestionnaires, voir comment les scientifiques peuvent y répondre.
 - Donner lieu à un atelier organisé « en speed-dating » pour favoriser l'échange entre chercheurs – gestionnaires.
- * **Mettre en place un référentiel des suivis et problématiques rencontrés par site et en multi-sites :**
- Connaître la diversité des travaux réalisés sur les sites lagunaires de Méditerranée est nécessaire pour que tous les gestionnaires aient une vision globale à l'échelle de ces milieux et qu'ils puissent mieux se situer (ex cas projet Pepslag - Pesticides en lagunes menée par l'Ifremer qui est multi-sites, la réserve de Camargue pouvait ainsi mieux se situer suite au compte-rendu global en Méditerranée française).
 - Ce référentiel peut aussi permettre d'apporter une réflexion en connaissance de l'ensemble des données engendrées par les suivis et du nombre d'années de réalisation de ces suivis. Par conséquent, d'autres études pourraient émerger dans le cadre de la plateforme RG à la lumière des données existantes dans le réseau RG des milieux lagunaires. Celles-ci pourraient être utilisées dans le montage de projet de recherche en réponse au besoin opérationnel du gestionnaire.
 - Envisager de développer un annuaire plus spécifique pour la plateforme, organiser un tableau des besoins/projets/problématiques de gestion (enjeux pour les gestionnaires) à mettre en relation avec les thématiques développées par les scientifiques.
- * **Adapter le discours et favoriser un langage commun :**
- Dans le cadre des appels à projets de recherche, les sciences humaines sont intégrées et doivent faire partie intégrante de la réponse à fournir par le chercheur. Il paraît nécessaire de former des acteurs de la recherche aux questions à poser aux sciences humaines pour que lors des APR les réponses conjointes sc. dures/sc. humaines soient mieux construites et plus opérationnelles (et pour que ce ne soit pas quelque chose de « subi » par le scientifique).
 - Proposer un outil de synthèse de travaux de recherche adéquat, l'exemple des fiches du site Internet Conservation Evidence semble être d'un contenu et format adaptés aux besoins de la recherche pour valoriser un ensemble de travaux et le rendre plus accessible par la suite pour les gestionnaires.

2/Aménagement du territoire,

Quelle action du Pôle lagunes pour promouvoir une meilleure considération des zones humides littorales dans les politiques d'aménagement du territoire et les documents de planification ?

* Contexte et éléments de cadrage de l'atelier :

- Contexte réglementaire et législatif particulier et en évolution ; nombreux outils et acteurs (SCOT/PLU et loi ALUR, SRCE, SAGE, loi littoral, stratégie zh, nouvelles compétences pour les collectivités GEMAPI...) ?
- Nombreuses actions menées par les gestionnaires sur leur territoire ?
- Exemples de prise en compte des zones humides dans les opérations de gestion et les documents d'urbanisme :
 - ⇒ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides : exemple sur le bassin versant de Salses-Leucate par le Syndicat Rivage
 - ⇒ Stratégie d'intervention foncière pour la préservation des zones humides : exemple du Département de l'Hérault et zoom sur les Palavasiens
 - ⇒ Prise en compte des zones humides dans les SCOT : cas du SCOT Plaine du Roussillon
 - ⇒ Intégration de la trame verte et bleue dans les SCOT : cas du SCOT de Thau
 - ⇒ SCOT TPM Agence urbanisme Toulon
 - ⇒ Atelier territorial basse vallée Argens
- Typologie, compétences et capacité d'actions variées mais véritable tendance à s'impliquer ?
- Thématique large ouvrant à d'autres (eau et zones humides, espaces agricoles, paysage, risques, continuités écologiques, compensation, stratégie foncière...),
- Quelle prise en compte des milieux humides et rôle des gestionnaires à accompagner ?
- Volonté de transversalité et d'intégration entre secteurs, outils, acteurs...

* Productions du Pôle lagunes à ce jour :

- Etat des lieux de l'avancement des opérations de connaissance et de gestion sur les milieux humides du littoral du LR et Tableau de bord pour alimenter le plan d'actions zones humides littorales et lagunes du SRCE en déclinaison de la convention régionale zones humides sur les lagunes (2013),
- Porter à connaissance des inventaires ZH en PACA (2013),
- Intégration du paysage dans les projets d'aménagements => Film paysage sur Berre + journée d'échanges LR sur le paysage (2014).

* Recommandations au Pôle lagunes :

Les échanges ont conduit à proposer un investissement du Pôle lagunes sur les 4 axes suivants :

- Définir les éléments de discours pour porter la prise en compte des milieux humides dans l'aménagement du territoire (formation à l'intention des gestionnaires avec professionnels de la communication).
- Identifier et rencontrer des vecteurs des discours : urbanistes, aménageurs, architectes-paysagistes, BET, aménageurs, grands opérateurs...
- Définir le contenu du discours : travailler sur les outils de la communication pour une meilleure prise en compte des milieux humides et le transcrire de façon appropriée pour

traduire l'intérêt général des milieux humides (services rendus, aspects sociétaux, usages, biodiversité, paysage, tourisme qualité de vie.)

- Faire connaître les acteurs/gestionnaires du réseau ZH envers les services urbanisme (DDTM, CG routes, ...), travailler sur la valorisation des actions de gestion (outils pour les gestionnaires pour intégrer les SCOT ou autres démarches..), transmission d'expérience pour accompagner les évolutions législatives sur les territoires.

Lien avec l'atelier 3 sur la sensibilisation des élus.

Lien avec l'atelier 1 sur le lien recherche/gestion dans le SRCE par ex.

3/Sensibilisation des élus et décideurs

Comment le Pôle lagunes peut communiquer efficacement auprès de ces publics autour des enjeux des lagunes méditerranéennes, pour encourager une inflexion des politiques ?

Ce sujet avait été relevé par la mission d'évaluation du 2nd plan national d'action ZH comme étant celui pour lequel les Pôles-relais ZH manquaient de lisibilité.

Un constat est partagé sur les difficultés rencontrées pour sensibiliser et communiquer avec les élus et décideurs, les préoccupations étant sensiblement différentes entre le monde des décideurs et celui des 'naturalistes' dont nous sommes issus. Les discours utilisés semblent majoritairement inadaptés pour susciter un intérêt auprès de ces publics. Les uns parlent 'naturalistes', 'enjeux de conservation', les autres pensent 'développement du territoire', 'économie' et les grilles de lecture sont différentes. Notre rôle est celui d'aide à la décision, de conseil pour leur permettre de s'emparer des questions et prendre des décisions.

*** Quelques recommandations :**

- Choisir le message à faire passer puis le bon canal: Conservatoire du Littoral, ANEL, élus parlent aux élus, Rivages de France, ANEZH (avec aide asso Ramsar France), AMF...
- Choisir une porte d'entrée qui intéresse l'élu et ses électeurs : aménagement du territoire, cadre de vie, gestion des risques (inondation/responsabilité environnementale), agriculture.
- Montrer aux élus la représentation qu'ont ses électeurs de tel ou tel sujet (micro-trottoirs ciblés), valoriser les résultats de l'étude nationale de perception des ZH par le grand public du CGEDD qui était plutôt favorable aux ZH.
- Faire connaître la valorisation économique des services écosystémiques.
- Faire connaître l'expérience des Marais du Vigueirat sur les outils de démocratie participative qui permettent une réappropriation par les administrés.
- Valoriser les aides disponibles pour passer à l'action.
- Prévoir un élu ou personnalité charismatique ou médiatique, pour permettre d'être visible à l'extérieur.
- Organiser des rencontres conviviales.

*** Type d'actions proposées (priorité décroissante):**

- Prix Pôle-relais lagunes, sur une thématique pertinente du point de vue de l'élu. Idée 2015: en lien avec l'édition des JMZH 'Les ZH pour notre avenir', quelles actions pour les générations futures? Prévoir de communiquer sur cette édition dans les revues spécialisées élus/décideurs comme la Gazette des communes.

- Proposer une journée d'échange pour les gestionnaires et leurs élus: Quelles attentes de ces acteurs ? Comment communiquer au mieux sur les enjeux de la gestion des lagunes (associer l'élu dès le démarrage). Prévoir l'invitation d'un bureau de com spécialisé.
- Communication autour de schémas d'intervention foncière CG 34/Siel: session d'information itinérante, voyage d'étude, séminaire avec retour d'expérience des élus
- Séminaire (via Agence Technique Départementale ou CNFPT)
- Actions avec d'autres Pôles-relais et Association Ramsar France en lien avec le séminaire Ramsar France.

Conclusion

Jean Jalbert remercie les rapporteurs, le comité, pour les échanges constructifs, ses recommandations riches et ambitieuses, qui vont permettre de réfléchir aux futures actions du Pôle lagunes. Les recommandations sur les thèmes des ateliers 2 et 3 nécessiteront probablement l'appui des sciences sociales.

A l'occasion du prochain Comité de pilotage du Pôle lagunes, l'intégration de ces recommandations dans le programme d'action de 2015 et 2016 sera discutée. Il s'agira de mettre en évidence les priorités parmi l'ensemble des idées abordées lors des 3 ateliers, de voir les moyens nécessaires et disponibles pour mener ces actions. Les lignes de force de ce 4^{ème} Comité d'orientation permettront, de faire évoluer le plan d'action du Pôle lagunes et d'alimenter la réflexion au niveau national.

*L'équipe du Pôle lagunes tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires organisateurs de ce 4^{ème} Comité d'orientation, ainsi que les participants venus consacrer du temps et de l'énergie à cet exercice !
Merci à tous, rendez vous en 2016 !*

Le Pôle lagunes remercie l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



cg13.fr

